

HU
MAN
is CA
PI
TAL

Sycomore AM
Reporting de
performance ESG

PROCOLE

Janvier 2018



Suivi des versions et modifications :

Version	Date	Nature des modifications	Personnes ayant modifié le document
Version 1	Janvier 2018	Non applicable (NA)	Equipes ISR et Risk Management

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
2. CHOIX DES INFORMATIONS PRESENTEES.....	4
3. PROCEDURES DE REPORTING GENERALES	5
4. METHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS	6
5. PRESENTATION DES RESULTATS	8

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Notre constat après plus de 15 ans d'existence : les entreprises qui répondent à de véritables besoins, sociaux ou environnementaux, sont les entreprises de demain et seule la création de valeur partagée est gage de performance durable. A travers nos investissements, nous souhaitons démontrer qu'il est possible de concilier sens et performance.

En 2015, Sycomore a réaffirmé sa vision : « humaniser l'investissement » en créant de la valeur de manière consistante et durable pour ses clients, et pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. A travers notre modèle d'analyse « SPICE », les analystes-gérants de Sycomore AM observent avec attention les interactions des entreprises cotées avec la société (« Society »), leurs sous-traitants (« Suppliers »), leurs collaborateurs (« People »), les investisseurs (« Investors »), leurs clients (« Clients ») et l'environnement (« Environment »). Ils analysent la solidité de leur modèle économique et de leur gouvernance, et évaluent les risques et les opportunités, tout en cherchant à mesurer les impacts sociaux et environnementaux de leurs investissements.

Mesurer la performance ESG de nos investissements fait également partie de notre mission d'investisseur responsable. Dès 2015, nous avons travaillé à la définition d'une mesure d'impact environnemental (Contribution à la Transition Energétique et Ecologique, devenue Net Environmental Contribution en 2018) et travaillons actuellement à une mesure de l'impact sociétal des entreprises. Dans ce contexte et dans le cadre de la labélisation ISR d'une partie de nos fonds, nous avons également défini des indicateurs de performance ESG publiés pour les fonds labélisés ISR.

Ainsi, le présent protocole de reporting s'inscrit dans le cadre de notre engagement d'investisseur responsable et vient répondre aux exigences du label ISR. Le cahier des charges du label précise que les fonds labélisés doivent :

- Publier des indicateurs relatifs aux impacts sur les performances environnementales, les performances sociales, les performances en termes de gouvernance et les performances en termes de respect des droits humains ;
- Fournir des informations sur l'organisation du suivi de ces impacts sur les émetteurs sélectionnés dans leurs portefeuilles.

L'objectif du protocole est donc de préciser :

- Les choix faits par Sycomore AM ayant permis de définir les informations à publier (paragraphe « Choix des informations présentées ») ;
- Les moyens mis en œuvre pour élaborer le reporting (paragraphe « Procédures de reporting générales ») ;
- Les méthodes de calculs des indicateurs choisis (paragraphe « Méthodologie de calcul des indicateurs ») ;
- Les éléments relatifs à la publication des reportings ainsi préparés (paragraphe « Présentation des résultats »).

Le présent protocole de reporting concerne les reportings de performance ESG 2016 des fonds Sycomore Eco Solutions, Sycomore Happy@Work, Sycomore Sélection Crédit et Sycomore Sélection Responsable et du reporting de performance ESG 2017 du fonds Sycomore Shared Growth.

Il est mis à disposition sur le site Internet de Sycomore AM, page <http://www.sycomore-am.com/Notre-demarche-responsable#documentation>.

2. CHOIX DES INFORMATIONS PRESENTÉES

Sycomore AM a fait le choix de présenter pour chaque fonds labélisé des indicateurs de performance sur l'ensemble des enjeux (emploi, droits humains, diversité et contribution environnementale nette) : ces indicateurs, détaillés plus bas, sont communs aux reportings de tous les fonds labélisés.

Chaque équipe de gestion peut compléter ce reporting d'informations qualitatives ou quantitatives sur l'impact des investissements. Ces informations peuvent par exemple être présentées en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) : des exemples concrets de l'impact des investissements du fonds sont ainsi donnés à titre illustratif.

3. PROCEDURES DE REPORTING GENERALES

3.1. Responsabilités

Dans le cadre de la préparation des indicateurs de performance ESG, les rôles et responsabilités sont affectés comme suit sur les sujets suivants :

- Rédaction et mise à jour du protocole de reporting : l'équipe de gestion ISR pilote la rédaction et la mise à jour du présent protocole. Elle s'appuie sur l'équipe Risk Management pour le détail des sources de données et méthodes de calculs ;
- Validation du protocole de reporting : le présent protocole de reporting fait l'objet d'une validation par l'équipe de gestion ISR et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) ;
- Elaboration du reporting : la préparation des données est assurée par l'équipe Risk Management ;
- Validation du reporting : la validation des données est assurée par le responsable Risk Management, l'équipe ISR et l'équipe de gestion de chaque fonds ;
- Mise en page et publication du reporting : le Marketing est en charge de la mise en forme et de la publication du reporting, le RCCI procède à une vérification avant publication.

3.2. Périmètre

Le reporting vise à couvrir l'ensemble des encours en portefeuille au cours de l'exercice : les données sont calculées sur les valeurs investies en portefeuille sur l'exercice N pondérées du poids moyen de détention en portefeuille sur l'exercice, qui tient compte de la durée détention de l'actif en portefeuille. A noter que pour le reporting 2017 du fonds Sycomore Shared Growth, les données ont été calculées sur les positions en portefeuille au 31 décembre 2017, le fonds ayant été labélisé ISR en décembre 2017.

Les données sont présentées sur l'exercice N et en comparaison avec les données de l'indice de référence de chaque fonds.

Les taux de couverture des indicateurs sont présentés dans les reportings.

3.3. Calendrier

Le reporting est annuel, publié avant le 30 juin N+1 sur la période N.

3.4. Outils

Les outils internes de suivi des portefeuilles sont utilisés ainsi que des données externes (Bloomberg et Factset principalement). Les outils et sources de données sont détaillés par indicateur dans la suite du document.

3.5. Contrôles

Les données préparées font l'objet d'un contrôle, d'abord par le responsable Risk Management puis par les équipes de gestion de chaque fonds. Le RCCI vérifie le document final présentant l'ensemble des données et commentaires avant publication.

4. METHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS

4.1. Evolution des effectifs sur 3 ans

Choix de l'indicateur

La capacité d'une entreprise à générer de l'emploi est appréciée à travers l'évolution, positive ou négative, des effectifs cumulée sur les trois derniers exercices.

Définition

L'évolution des effectifs correspond à l'évolution du nombre d'employés entre l'année N et l'année N-3.

Méthodologie

Il est obtenu en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et ceux de l'année N-3, le tout divisé par les effectifs de l'année N-3. Les effectifs des années N-1 et N-4 peuvent être utilisés si la donnée n'est pas encore disponible pour l'année N (pour plus de détails, voir paragraphe suivant « sources »). Les données prises en compte sont les données reportées par les entreprises et ne sont pas retraitées des fusions et acquisitions éventuelles.

L'indicateur agrégé se calcule en pondérant l'évolution des effectifs de chaque entreprise par son poids moyen en année N au sein du portefeuille ou de l'indice.

Sources

Les données d'effectifs sont extraites via Factset qui définit le nombre d'employés comme suit : *“The indicator represents the number of employees under the company's payroll as reported by the management to the shareholders within 90 days of the fiscal year-end. This is reported by some as an average or as of the year end and may or may not include irregular employees. For most, however, no attempt is made to distinguish these reporting patterns. If both the average and year-end figures are reported, the year-end figure is collected.”*

4.2. Féminisation du comité exécutif

Choix de l'indicateur

L'écart entre la représentation des femmes au sein du comité exécutif et dans l'effectif global est un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'organisation. Bien que de nombreuses entreprises publient la part des femmes dans le management, elles le font à des niveaux hiérarchiques différents et la population de « managers » sous-jacente varie d'une entreprise à l'autre. Afin de disposer de données plus homogènes, agrégables au niveau de chaque fonds, nous avons choisi d'utiliser le pourcentage de femmes dans l'organe exécutif de l'entreprise (comité exécutif).

Définition

Cet indicateur représente la part des femmes dans le comité exécutif et la part des femmes dans l'effectif total.

Méthodologie

Les parts de femmes dans le comité exécutif et dans l'effectif sont directement extraites de Bloomberg. Les indicateurs agrégés sont obtenus par moyenne pondérée sur les valeurs détenues en portefeuille au cours de l'exercice et l'indice de référence de chaque fonds.

Sources

Les données brutes sont extraites de Bloomberg, qui définit les indicateurs retenus comme suit :

- *PERCENTAGE_OF_FEMALE_EXECUTIVES* : *“Number of female executives, as a percentage of total executives, as of the fiscal year end wherever available, otherwise as of the date of the latest filing. Executives are as defined by the company, or those individuals that form the company executive committee/board or management committee/board or equivalent.”*

- *PCT_WOMEN_EMPLOYEES* : “Number of women employed at the company expressed as a percentage of the total number of company employees.”

4.3. Part d'entreprises ayant une politique en matière de droits humains

Choix de l'indicateur

L'engagement des entreprises sur les enjeux des droits humains peut être apprécié au travers de la définition d'une politique en matière de droits humains. Nous avons à ce titre retenu un indicateur proposé par Bloomberg, dont la recherche permet d'identifier les entreprises communiquant sur la mise en place d'une politique en matière de droits humains. A noter que nous avons fait le choix de ne pas retenir un indicateur qui serait fondé sur les controverses dont l'entreprise fait l'objet sur le sujet des droits humains. En effet, nous considérons que le nombre de controverses n'est pas représentatif de l'engagement et des moyens déployés par l'entreprise pour répondre aux enjeux des droits humains : le nombre de controverses dépend de la taille de l'entreprise et de son exposition médiatique et ne tient pas compte des procédures mises en œuvre en réponse à l'évènement controversé.

Définition

Une entreprise est considérée comme ayant une politique en matière de droits humains lorsqu'elle communique explicitement sur la mise en place d'initiatives visant la protection des droits humains.

Méthodologie

L'indicateur est obtenu en divisant le nombre d'entreprises ayant engagé une telle démarche par le nombre d'entreprises en portefeuille, au prorata des poids moyens au sein du portefeuille ou de l'indice.

Sources

Les données brutes sont extraites de Bloomberg, qui définit l'indicateur retenu comme suit : *HUMAN_RIGHTS_POLICY* - “Indicates whether the company has implemented any initiatives to ensure the protection of the rights of all people it works with. “N” indicates that the company has not explicitly disclosed any such efforts in its most recent Annual or Company Responsibility reports”.

4.4. Net Environmental Contribution (NEC)

Choix de l'indicateur

La Contribution Environnementale Nette ou Net Environmental Contribution (NEC) mesure l'impact environnemental des activités économiques des entreprises : cet indicateur, agrégeable sur un portefeuille, tient compte de l'ensemble des impacts négatifs et positifs d'une entreprise sur l'environnement, tout au long de sa chaîne de valeur et sans se limiter à l'empreinte carbone.

Définition

La Net Environmental Contribution (NEC) est une mesure du degré d'alignement d'un modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique qui a été déployée en 2017. Elle est exprimée en % des revenus et s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel, comme la production d'électricité avec du charbon ou la fabrication de pesticides, à +100% pour les activités à impact positif maximal, qui constituent des réponses claires en matière d'environnement et de climat, comme la fabrication de turbines éoliennes ou l'alimentation biologique.

Méthodologie

Les détails de la méthodologie de calculs sont disponibles sur demande.

Sources

Cet indicateur est développé par Sycomore AM, avec les expertises d'I Care&Consult et de Quantis et en partenariat avec BNP Paribas Securities Services.

4.5. Impact de nos investissements sur la santé (reporting de performance 2017 du fonds Sycomore Shared Growth)

Choix de l'indicateur

Nous cherchons, avec cet indicateur, à donner une vision concrète et tangible de l'impact sociétal des entreprises du secteur de la santé en portefeuille. L'impact sociétal des produits et services, ainsi que les actions de dons et mécénat, font d'ailleurs partie des critères de sélection du fonds Sycomore Shared Growth.

Définition

Les indicateurs publiés correspondent au nombre de personnes ayant bénéficié des produits et services des entreprises du secteur de la santé détenues en portefeuille au cours de l'exercice 2016, et qui communiquent des indicateurs concrets de l'impact de leur activité. Ces impacts peuvent s'inscrire dans le cadre de leur activité principale, de modèles économiques inclusifs ou de programmes philanthropiques.

Méthodologie

Les données d'impact publiées par l'entreprise sont pondérées de la part du capital de l'entreprise détenue par Sycomore Shared Growth au 29/12/2017.

Par exemple, Essilor publie à la page 51 de son rapport sur l'exercice 2016 le chiffre de 3 millions de personnes équipées de lunettes pour la première fois en 2016 grâce aux actions d'Essilor (modèles inclusifs et actions de philanthropie). Au 29/12/2017, Sycomore Shared Growth détenait 0.03% du capital d'Essilor.

Nous obtenons chiffre de 886 personnes équipées avec le calcul suivant : $3\,000\,000 \times 0.0295202\% = 886$.

Sources

Les données sont extraites des rapports annuels ou documents de référence publiés par les entreprises sur leur exercice 2016.

5. PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats sont publiés avant le 30 juin N+1 sur l'exercice N, sur les pages du site Internet de Sycomore AM dédiées à chaque fonds ISR.

AVERTISSEMENTS

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les éléments d'information contenus dans ce document relèvent de la seule responsabilité de Sycomore Asset Management. Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.

Les FCP n'offrent aucune garantie de rendement ou de préservation du capital, qui peut ne pas être intégralement restitué. La performance des FCP peut ne pas être conforme à son objectif de gestion ou aux objectifs des investisseurs. La performance boursière d'une action peut s'expliquer en partie par des indicateurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance, sans que ceux-ci soient à eux seuls déterminants de l'évolution du cours de cette action. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Avant d'investir, consultez au préalable les prospectus complets des FCP disponibles sur notre site www.sycomore-am.com.